

Tarif actuel et montant des taxes maximales prévues

Libellé	Tarif actuel	Tarif maximum fixé par le règlement	Potentiel d'augmentation en %
<i>Taxe unique de raccordement (Art. 41 et 42)</i>			
Prix unitaire par m ³ SIA (volume de la construction)	1.50	2.00	33%
Prix unitaire par point de puisage (PP)	*160.00	250.00	56%
<i>Taxes d'utilisation (Art. 43 à 46)</i>			
Taxe de consommation par m ³ d'eau	1.92	2.20	15%
Taxe de base d'abonnement annuel	84.00	96.00	14%
Taxe de débit d'abonnement annuel 15 mm	94.50	112.50	19%
Taxe de débit d'abonnement annuel 20 mm	157.50	187.50	19%
Taxe de débit d'abonnement annuel 25 mm	220.50	262.50	19%
Taxe de débit d'abonnement annuel 32 mm	378.00	450.00	19%
Taxe de débit d'abonnement annuel 40 mm	630.00	750.00	19%
Taxe de débit d'abonnement annuel 50 mm	945.00	1'125.00	19%
Taxe de location pour les appareils de mesure 15 et 20 mm	48.00	60.00	25%
Taxe de location pour les appareils de mesure 25 mm	60.00	72.00	20%
Taxe de location pour les appareils de mesure 32 mm	72.00	84.00	17%
Taxe de location pour les appareils de mesure 40 mm	108.00	132.00	22%
Taxe de location pour les appareils de mesure 50 mm	156.00	180.00	15%

*Le tarif actuel n'est pas basé sur les PP mais sur les UR dont la valeur est de CHF 80.- (se référer au chapitre 5.3)